

Conseil Scientifique

du projet de **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**

17 février 2011 – Carros



Accueil

Monsieur D'AQUINO

Conseiller Municipal de Carros – délégué au PNR



Introduction

Monsieur Thierry GUEGUEN

Vice-Président du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR

Conseiller Général

Maire de Séranon



Ordre du jour

- 1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2010
- 2°) Présentation de l'avis intermédiaire du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération des PNR
- 3°) Synthèse des remarques des membres du Conseil Scientifique sur le projet de Charte
- 4°) Présentation résultats du groupe de travail du Conseil Scientifique sur les corridors écologiques

Ordre du jour

5°) Actions et calendrier à venir

6°) Wiki du Conseil Scientifique

7°) Proposition d'un règlement interne au Conseil Scientifique

8°) Election du Président, Vice(s)-Président(s) et secrétaire du Conseil Scientifique

1°) Approbation du compte-rendu de
la réunion
du 19 novembre 2010



2°) Présentation de l'avis intermédiaire



2°) Avis intermédiaire

La commission reconnaît l'opportunité de créer un parc naturel régional sur le territoire concerné, la convergence et la qualité des patrimoines naturel, culturel et paysager, justifiant indéniablement la mise en place de cet outil. La commission considère que la création du parc jouera un rôle essentiel pour préserver et mettre en valeur ces patrimoines et maintenir la vitalité du territoire.

La commission souligne :

- l'importance des enjeux patrimoniaux
- le fort investissement des acteurs du territoire
- la bonne qualité du dossier
- la mise en place du Conseil Scientifique comme un atout

Périmètre :

CNPN → « Enlever les zones urbanisées sans qualité en limite Sud et Est »

Fédération des PNR → « le périmètre est défini avec précision (...) le parti pris paraît pertinent (..) à la présence près des deux installations SEVESO et de la précision des partenariats avec les communes voisines de la Siagne et du 04. »

Biodiversité :

- Mentionner projets de protection, identifier corridors écologiques
- Préciser participation du Parc aux plans de gestion
- La commission encourage le SM en lien avec son Conseil Scientifique, à une réflexion pour mettre en place une expérimentation sur « l'herbivorie »

Urbanisme :

- Reprendre la DTA et notamment ses cartes
- Préciser les objectifs de modération de la consommation d'espace
- Engagement plus fort des collectivités concernant le maintien et la restauration des fonctionnalités écologiques.

Paysage :

- Préciser la stratégie en matière de paysage en relation avec protection de la biodiversité et le SRCE.



Forêt :

- Projet de Charte forestière peu mis en valeur
- Partenariats avec les territoires extérieurs peu explicités
- Compléter le projet de bois énergie → prévoir une stratégie de renouvellement de l'état boisé dans le temps et l'espace

Chasse :

- Préciser les modalités des bonnes pratiques de chasse
- Préciser les particularités de la population de cerf élaphe de Garavagne

Circulation des véhicules à moteur :

- S'appuyer sur les arrêtés municipaux existants
- Veiller à la cohérence de ces règles avec les orientations de la Charte.

Carrières :

- Identifier les zones qui n'ont pas vocation à accueillir des sites d'extraction

Activités de Pleine Nature :

- S'engager vers une maîtrise de l'ensemble des APN (vol libre + ULM)

3°) Remarques des membres
du Conseil Scientifique
sur le projet de Charte



3°) Remarques du Conseil Scientifique sur projet de Charte



Biodiversité :

- Rajout de l'enjeu patrimonial des forêts anciennes
- Insertion dans l'article 2 du travail sur les corridors écologiques
- Références à la Trame verte et bleue et pas uniquement aux continuités écologiques

Agriculture :

- Plus insister sur la production agricole sous le label Bio
- Intégrer les actions de formation notamment en direction de la conception et de la sécurité sanitaire des productions, de productions innovantes.
- Reformuler la disposition « soutenir l'adaptation des exploitations à la présence des grands prédateurs »

3°) Remarques du Conseil Scientifique sur projet de Charte

Agriculture (suite) :

-Ajout d'un engagement du SM « Faire le lien avec la recherche ethnologique sur les représentations et les usages de l'espace rural par les différentes populations (urbains, ruraux, etc.) pour poser un diagnostic et prévenir les conflits »

Eau et milieux karstiques :

- Mieux expliciter que l'eau ne manque pas sur le territoire mais qu'elle est mal répartie
- Identifier les patrimoines souterrains valorisables, potentiels qui seront à mettre en lien avec la stratégie touristique durable du Parc

3°) Remarques du Conseil Scientifique sur projet de Charte

Energies renouvelables :

- Rajout d'une disposition « Initier un inventaire du potentiel en énergie renouvelable du Parc »

Paysages :

- Précisions concernant la pierre sèche

Patrimoine culturel :

- Rajout de la notion de patrimoine « immatériel »

Education/sensibilisation:

- Rajout : le classement en PNR « constitue un levier puissant pour (re)valoriser un sentiment d'appartenance au territoire »
- Précision que l'éducation au territoire n'est pas associée à une simple transmission de savoir ou savoir être mais à une production d'un savoir nouveau

3°) Remarques du Conseil Scientifique sur projet de Charte



- Ont été intégrés au projet de Charte : toutes les fautes de frappe et d'orthographe, les reformulations de certaines phrases, les propositions d'ajouts, les soucis de cohérence
- Certains commentaires descriptifs (photovoltaïque, pierres sèches) ont été insérés dans diagnostic ou sont conservés pour alimenter la réflexion sur des actions futures

4°) Résultats du groupe de
travail sur
les corridors écologiques



4°) Groupe de travail « Corridors écologiques »

Membres du groupe de travail : Messieurs DUMONT, LAPEYRONNIE, MALAUSA et VENNETIER.

Différentes entrées possibles : espèces, les habitats, les ZNIEFF, les paysages

→ Choix du groupe de travail :

- Sous-trame « milieux forestiers »
- Sous-trame « milieux aquatiques d'eau courante »
- Sous-trame « milieux humides et d'eau stagnante »
- Sous-trame « milieux ouverts xériques »
- Sous-trame « milieux agricoles »

4°) Groupe de travail « Corridors écologiques »



Objectif de ce travail =

identifier les zones dont la gestion permettra de :

- favoriser la mobilité des espèces faune/flore
- maintenir voire d'améliorer leur fonction de réservoirs biologiques, espaces qui présentent une biodiversité remarquable et dans lequel vivent des espèces patrimoniales à sauvegarder.

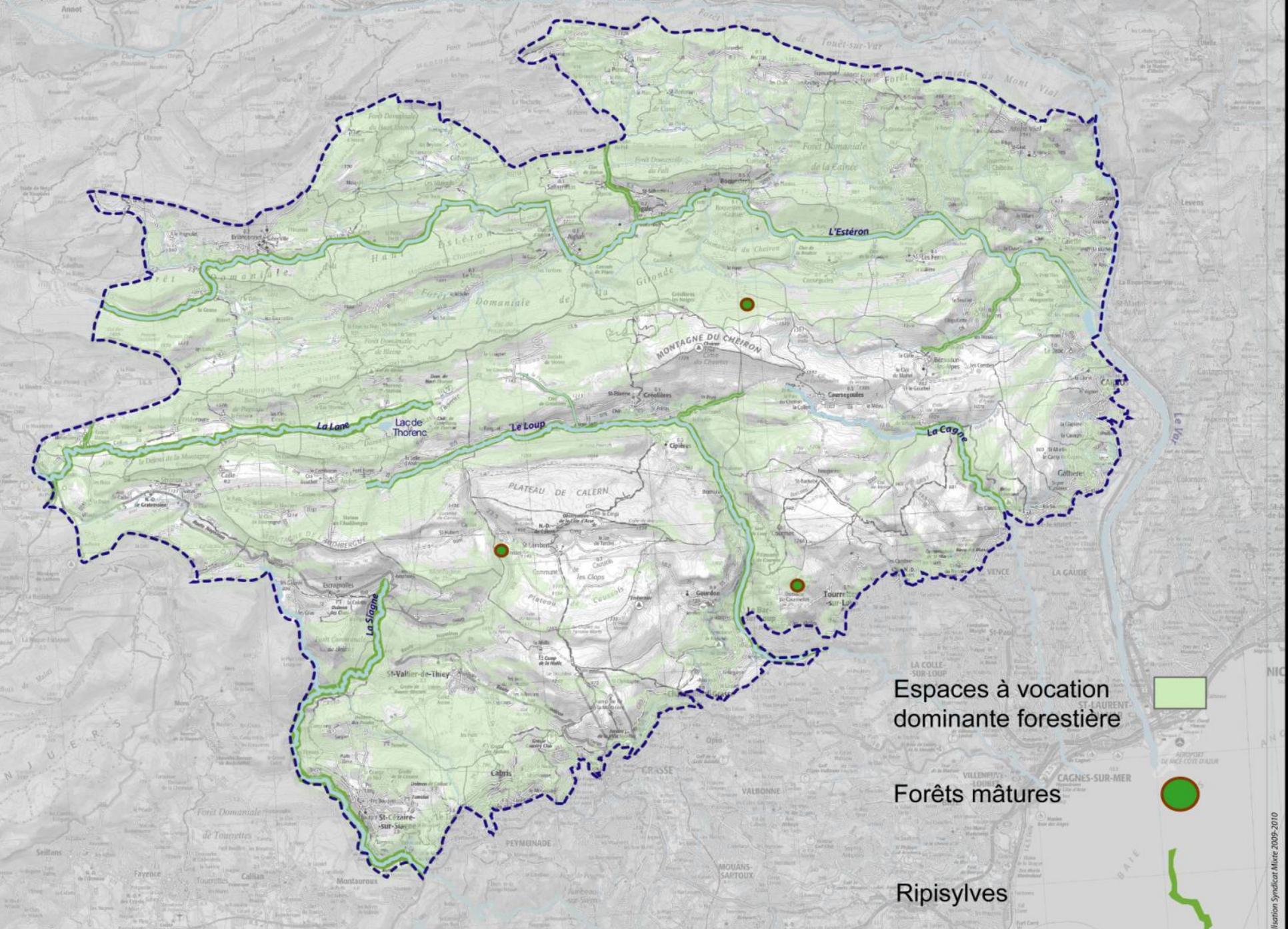
4°) Groupe de travail « Corridors écologiques »



Ce territoire :

- est une pièce maîtresse de la Trame verte et bleue
- relie des espaces patrimoniaux reconnus nationalement et internationalement
- constitue un chaînon supplémentaire et essentiel du Schéma Régional de Cohérence Ecologique PACA
- abrite une biodiversité exceptionnelle avec de nombreuses espèces endémiques provençales ou des espèces uniquement présentes pour la France en région PACA

**les Préalpes d'Azur constituent un macro-corridor
au niveau régional**

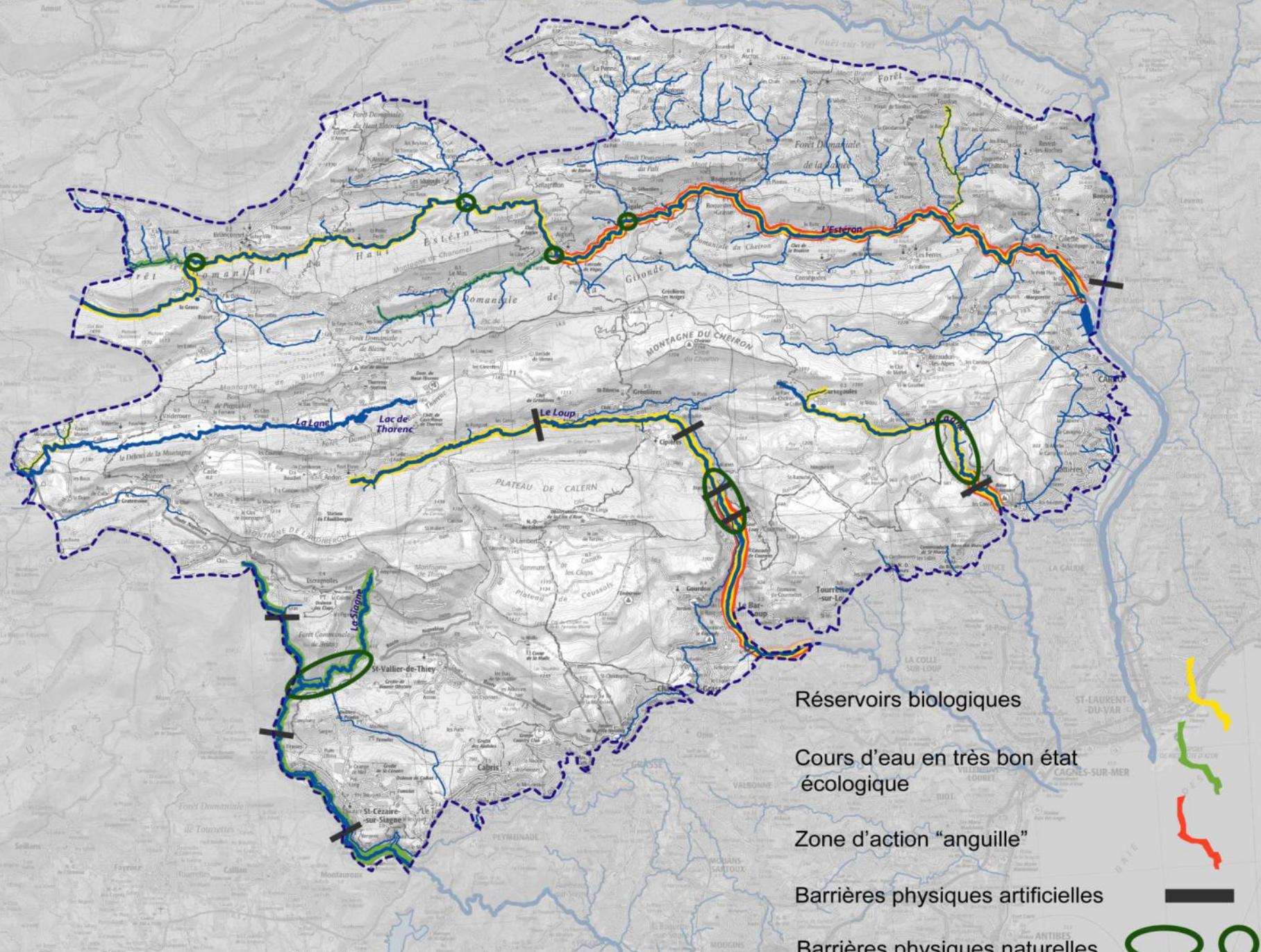


Espaces à vocation dominante forestière

Forêts mûres

Ripisylves





Réservoirs biologiques

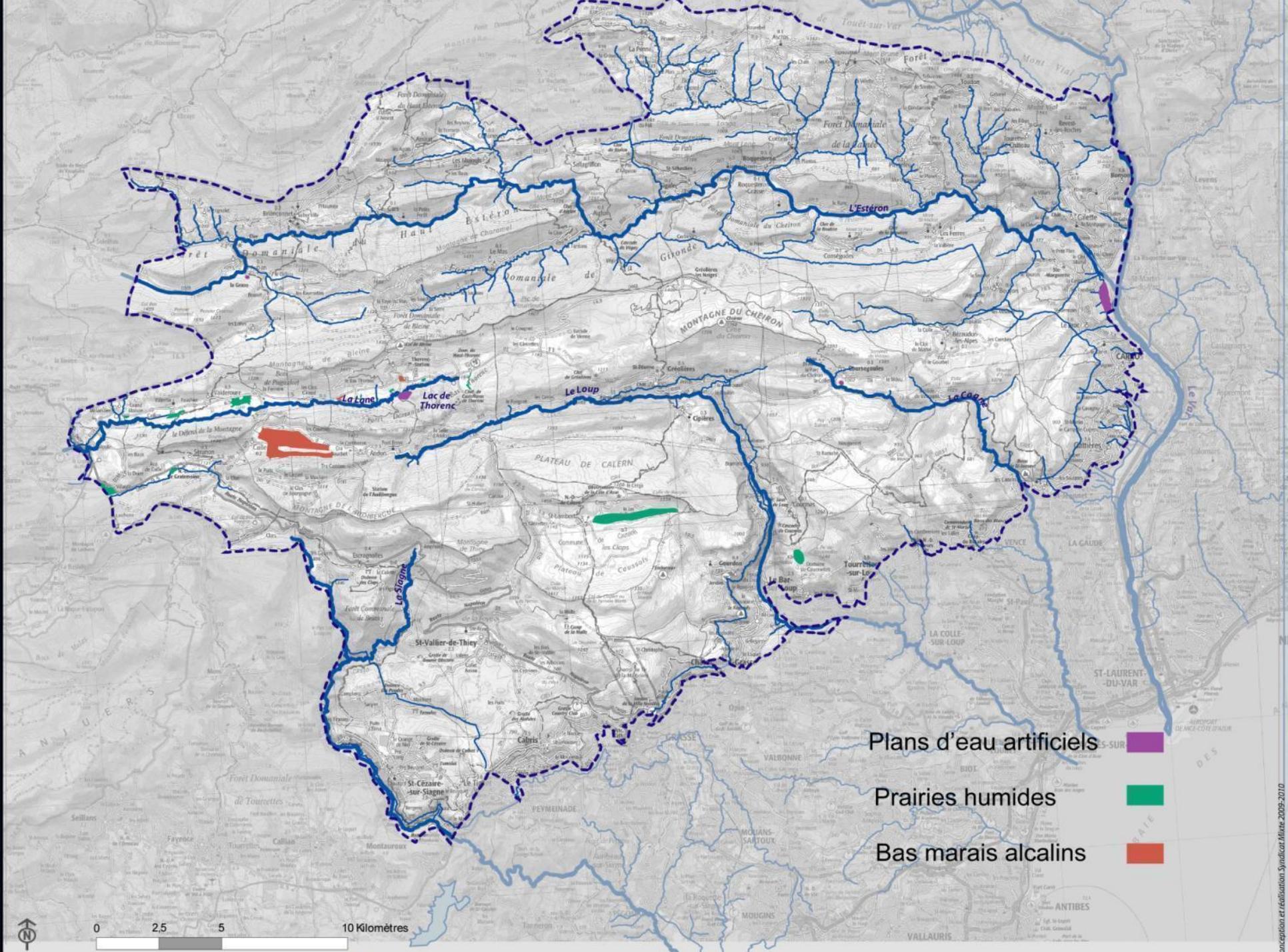
Cours d'eau en très bon état écologique

Zone d'action "anguille"

Barrières physiques artificielles

Barrières physiques naturelles





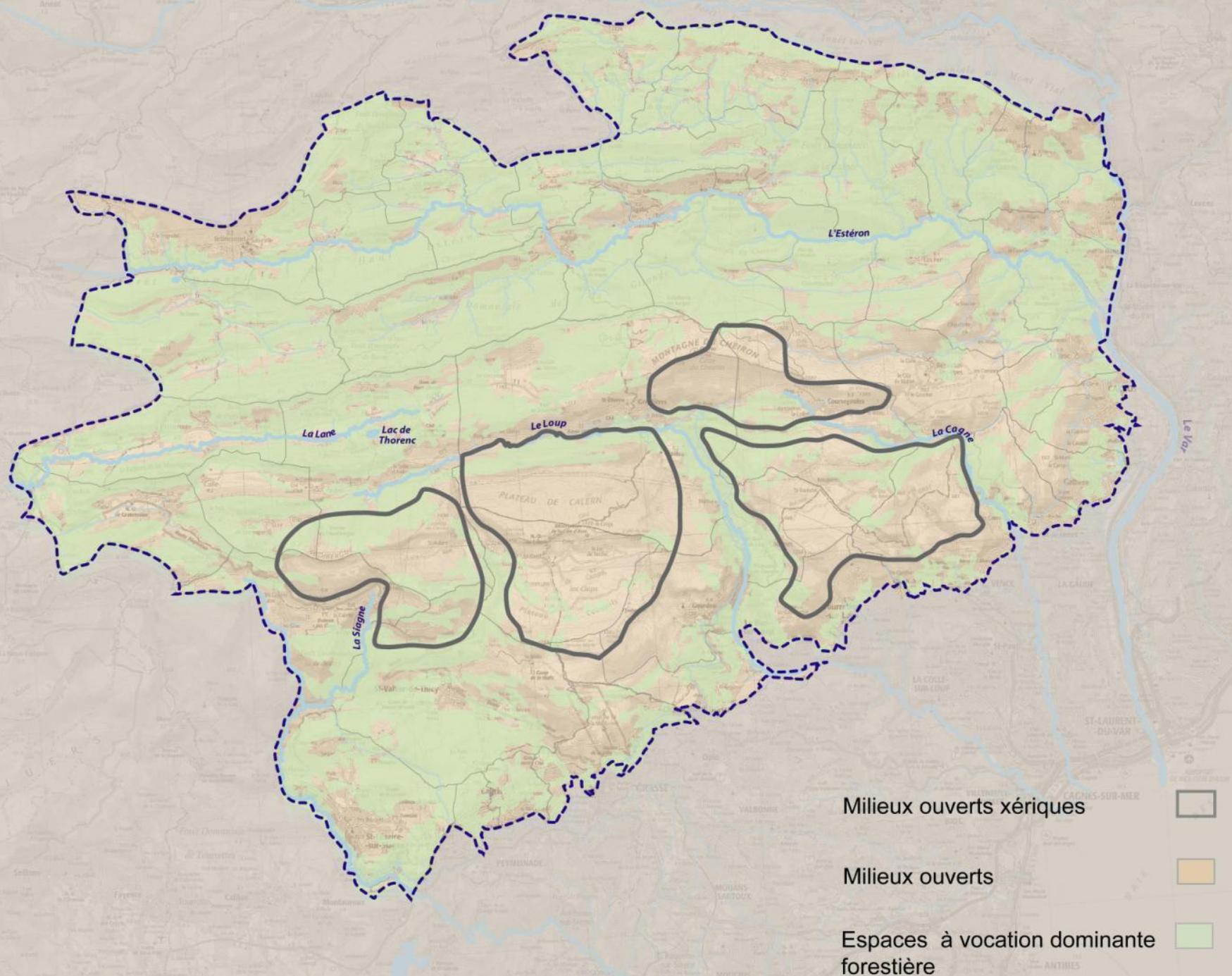
Plans d'eau artificiels

Prairies humides

Bas marais alcalins



0 2.5 5 10 Kilomètres



- Milieux ouverts xériques 
- Milieux ouverts 
- Espaces à vocation dominante forestière 

5°) Actions et calendrier à venir



5°) Actions et calendrier à venir

Les étapes passées :

- Concertation pour l'élaboration du projet de Charte
- Avis intermédiaire des instances nationales

Les échéances à venir :

Janvier-février 2011 : prises en compte des remarques des instances nationales

Avril-Juin 2011 : enquête publique

Août-Décembre 2011 : délibération des collectivités

Début 2012 : Avis final des instances nationales et décret de classement

En parallèle, de janvier à Juin

2011 :

élaboration du programme d'action par les commissions thématiques

5°) Actions et calendrier à venir

Les membres du Conseil Scientifique seront contactés chacun dans sa thématique pour donner un avis sur **le programme d'action prioritaire**

Prochaine réunion du Conseil Scientifique :

Septembre

Objet → les actions prioritaires, en particulier en lien avec la recherche et l'innovation



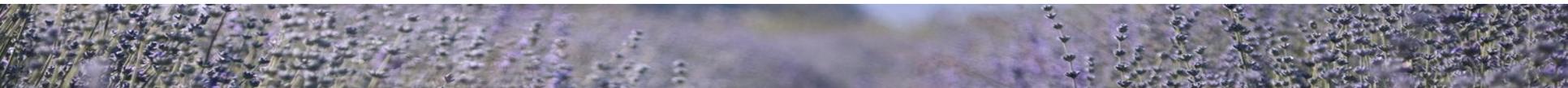
6°) Wiki du Conseil Scientifique



7°) Proposition d'un règlement interne au Conseil Scientifique



7°) Proposition de règlement interne



1 – Missions :

- outil d'aide à la décision pour les élus et d'aide à la construction du projet de territoire
- émet un avis sur des sujets que traite le Parc
- peut se saisir de problématiques liées aux questions scientifiques
- évalue les actions menées
- a pour vocation d'alerter le Parc
- contribue à la vulgarisation, à l'application et la valorisation des recherches menées sur le territoire
- informe annuellement de ses travaux le Comité Syndical du Parc.

7°) Proposition de règlement interne

2 – Durée :

- crée pour la durée du Syndicat Mixte de préfiguration
- proposition : que le mandat des membres du Conseil Scientifique se poursuive dans les 3 premières années de vie du Parc.

3 – Administration et fonctionnement :

- se réunit au moins 2 fois par an
- des groupes de travail peuvent être créés

4 – Composition :

- Membres de droit (Président SM, Directrice SM, représentant CDD)
- Membres actifs
- Membres associés (auditionner des membres extérieurs)

7°) Proposition de règlement interne

5 – Nomination :

- Président élu en son sein ainsi que le(s) Vice-Président(s) et le secrétaire sur proposition du Bureau
- Le Conseil Scientifique peut proposer de nouveaux membres avec l'accord de la majorité du Conseil Scientifique

6 – Rôle

Président : anime et coordonne les activités du Conseil Scientifique , assure le suivi des relations avec le Parc, assure un rôle de représentation du Conseil Scientifique à l'extérieur veille au respect des règles déontologiques.

Vice(s)-Président(s) : supplée(nt) le Président en son absence

Secrétaire : a en charge l'administration générale et valide les procès verbaux de séance du Conseil Scientifique

7°) Proposition de règlement interne

7 – Règles déontologiques :

Les membres s'engagent :

- à concourir aux objectifs du Conseil Scientifique
- à ne pas émettre d'avis sur des projets lorsqu'ils sont prestataires de service

- Chaque membre est tenu à un devoir de réserve sur le contenu des débats du Conseil Scientifique tant que la position officielle du Parc n'est pas connue.

- Les membres du Conseil Scientifique peuvent effectuer des recherches sur le territoire du Parc indépendamment du programme d'action du Parc.

8°) Election du Président,
Vice(s)-Président(s) et
secrétaire du Conseil
Scientifique



Election du Président, Vice(s) Président(s) et secrétaire

Candidatures proposées :

-au poste de Président(e) :

-Madame Katia CHANSON

-Monsieur Jean-Claude MALAUSA

- au poste de Vice(s) Président(e)(s) :

-Madame Katia CHANSON

- au poste de secrétaire

-Monsieur ROLLAND THOMAS

Autres candidatures ?

- Election -



Nous vous remercions de votre attention

